

Paris, le 30 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les organisations de producteurs (SATEV, SPECT, SPI et USPA) ont reçu ce jour, jeudi 30 novembre, les organisations de salariés dans le cadre de la réouverture de la négociation annuelle des salaires dans la production audiovisuelle.

Aux termes des échanges, elles ont proposé une revalorisation générale des salaires au 1^{er} janvier 2024 de :

- **+ 5 %** sur l'ensemble des salaires minima des salariés de catégorie B engagés sous contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) dont le montant du salaire minimum hebdomadaire défini pour 35 heures de travail effectif est **inférieur ou égal à 1.000,00 euros bruts par semaine** ;
- **+ 3 %** sur l'ensemble des salaires minima des salariés de catégorie B engagés sous contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) dont le montant du salaire minimum hebdomadaire défini pour 35 heures de travail effectif est **supérieur à 1.000,00 euros bruts par semaine**.

En tenant compte des revalorisations intervenues au 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} juillet 2023, les minima salariaux auront donc progressé de :

- **+ 8,7 %** sur l'ensemble des salaires minima des salariés de catégorie B engagés sous contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) dont le montant du salaire minimum hebdomadaire défini pour 35 heures de travail effectif est **inférieur ou égal à 1.000,00 euros bruts par semaine** ;
- **+ 5,6 %** sur l'ensemble des salaires minima des salariés de catégorie B engagés sous contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) dont le montant du salaire minimum hebdomadaire défini pour 35 heures de travail effectif est **supérieur à 1.000,00 euros bruts par semaine**.

Les organisations de producteurs ont réaffirmé la nécessité de travailler avec les organisations de salariés à la mise en place de grilles de fonctions et de salaires propres à chacune des branches d'activité relevant aujourd'hui de la convention collective de la production audiovisuelle : fiction, documentaire, flux et captation de spectacle vivant.

Ces différents genres répondent à des modèles économiques, des métiers, des tailles d'équipe et des modalités d'organisation du travail très différents les uns des autres.

Si ce principe est accepté par les organisations de salariés, cela permettra aux organisations de producteurs de proposer rapidement une **revalorisation complémentaire** pour les techniciens travaillant en fiction.

Les organisations de producteurs ont proposé aux syndicats de salariés d'entamer ces négociations propres à la fiction dès le 7 décembre prochain. Elles s'engagent à établir un calendrier contraint avec une date butoir de négociations. Dans ce cadre, outre la revalorisation des salaires, elles proposent de définir des thèmes de négociation pour faire évoluer la convention collective sur un certain nombre de sujets.